

## Formation OCQPI – C3000 : Officier Chef de Quart Passerelle International / Capitaine 3000

### ADMISSION SUR TITRE OU REORIENTATION PROFESSIONNELLE RECRUTEMENT EN 1<sup>ERE</sup> ANNEE DE FORMATION INITIALE

**Un candidat doit choisir une seule voie d'accès à la formation : toute candidature déposée sur Parcours+ (site internet ENSM) exclut une candidature sur Parcoursup**

### Procédure de candidature

Sites de formation :

Le Havre & Bastia

La formation est proposée sur deux sites : Le Havre et Bastia pour les deux premières années. La 3<sup>ème</sup> année se déroulera sur le site du Havre ou celui de Marseille.

Ouverture des candidatures :

19 janvier 2026

Clôture des candidatures :

12 mars 2026 (23h59 – heure de Paris)

Frais de scolarité 2026-2027 :

1600€ (UE) – 8000€ (hors UE)

Les candidats ont jusqu'au 01 avril 2026 pour compléter leur dossier. A l'issue de la réception des dossiers, et après vérification de chacune des pièces demandées, une pré-sélection est effectuée.

Les candidats retenus seront contactés pour un entretien portant sur leur parcours et leur motivation.

#### CONDITIONS REQUISSES POUR CANDIDATER :

- Détenir au minimum un diplôme Bac+2 ou 120 ECTS correspondant à un niveau Bac+2 dans une même formation, obtenu au plus tard au moment de la rentrée à l'ENSM ;

ou

- Avoir exercé une profession durant au moins 3 ans (stages et alternance non compris), précédée de l'obtention du Baccalauréat ;

#### SELECTION :

La sélection s'effectue en deux phases :

- Une étude du dossier ;
- Un entretien pour les candidats admissibles.

### 1. MODALITES DE CANDIDATURE

#### a) INSCRIPTION

L'inscription se fait uniquement en ligne en se connectant sur le lien ci-dessous :

<https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml>

**ATTENTION :** Si vous ne disposez pas encore de compte, cliquer sur « création de compte » et compléter le formulaire en ligne. Enregistrez votre saisie puis vous recevrez un mail vous permettant d'accéder à votre espace extranet ENSM et ainsi vous inscrire en ligne.

### b) APTITUDE MEDICALE

Les candidats doivent s'assurer avant l'entrée en formation de satisfaire aux conditions d'aptitude physique à la profession de marin définies par le décret n° 2015-1575 du 03 décembre 2015.

Si le candidat est admis, il doit faire certifier cette aptitude par un médecin du service de santé des gens de mer et fournir le certificat d'aptitude à l'inscription.

La liste des services de santé des gens de mer est à télécharger sur le site :

[https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2024-03/Adresses\\_des\\_Services\\_de\\_Sante\\_des\\_Gens\\_de\\_Mer\\_mars\\_2024.pdf](https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2024-03/Adresses_des_Services_de_Sante_des_Gens_de_Mer_mars_2024.pdf)

## 2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Règlement de 60 Euros pour les frais de dossier  
⇒ [Règlement des frais de dossier](#)
  - Soit par paiement en ligne,
  - Soit par virement bancaire sur le compte de l'ENSM :  
[IBAN] FR76 1007 1130 0000 0010 0700 190  
[BIC] TRPUFRP1
2. Photocopie de la Carte Nationale d'Identité (recto-verso) **ou** du passeport
3. Curriculum vitae\*
4. Attestation(s) de travail justifiant de l'expérience professionnelle
5. Lettre de motivation\*
6. Justificatif de niveau d'études consistant en :
  - Relevé de notes obtenues au Baccalauréat
  - Copie des notes et appréciations des scolarités post-bac
  - Copies des diplômes et/ou brevets détenus
7. Si le candidat a déjà navigué, un relevé de navigation, ainsi qu'une copie des brevets, diplômes ou certificats de la marine marchande ou de la marine nationale dont il est titulaire

\* *Expliciter les sigles, donner les appellations complètes des formations suivies, diplômes et titres obtenus.*

Les pièces du dossier sont à enregistrer au format PDF sur votre espace candidat extranet ENSM et codifiées comme suit :

- CNI\_NOM DU CANDIDAT (Carte Nationale d'Identité) **ou** PAS\_NOM DU CANDIDAT (Passeport)
- CV\_NOM DU CANDIDAT (Curriculum vitae)
- ATT\_NOM DU CANDIDAT (Certificat de travail)
  - ATT1\_NOM DU CANDIDAT > Attestation de travail n°1
  - ATT2\_NOM DU CANDIDAT > Attestation de travail n°2
  - ...
- MOT\_NOM DU CANDIDAT (lettre de motivation)
- DIP\_NOM DU CANDIDAT (diplôme ou niveau d'études obtenu)
  - DIP1\_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°1
  - DIP2\_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°2
  - ....
- AUTRES\_NOM DU CANDIDAT (tout autre pièce à apporter au dossier)
  - AUTRES1\_NOM DU CANDIDAT > information n°1
  - AUTRES2\_NOM DU CANDIDAT > information n°2
  - ...

La confirmation de candidature à la sélection n'est effective et communiquée par mail qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées.

### **3. DÉROULEMENT DES ENTRETIENS**

Les candidats admissibles recevront une convocation dématérialisée à partir du mois de mai 2026, pour un entretien en visioconférence via l'application Teams.

Les autres candidats seront informés de leur non-admissibilité courant mai 2026.

Les candidats ayant passé l'entretien seront informés individuellement du résultat final à partir du 02 juin 2026.

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

Contact : [bef.lehavre@supmaritime.fr](mailto:bef.lehavre@supmaritime.fr)

### **INFORMATION**

Les bourses d'études sont attribuées selon les critères fixés par l'arrêté du 24 juin 2013 (journal officiel de la république française du 3 juillet 2013).

Les informations sont à consulter sur le site internet de l'ENSM : [www.supmaritime.fr](http://www.supmaritime.fr)